

**VILLE DE SAINT-ZOTIQUE**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 18 juin 2024 à 19 h, les règlements suivants :

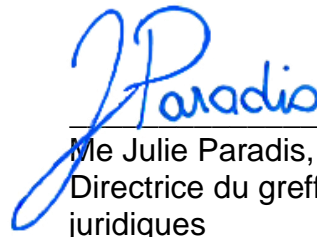
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 744 RELATIF  
AU STATIONNEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 744-6**

**RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE SAINT-ZOTIQUE – RÈGLEMENT NUMÉRO 786**

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ces règlements aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la Ville.

Les règlements numéros 744-6 et 786 entrent en force et en vigueur le jour de leur publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 27 juin 2024.



---

Me Julie Paradis, greffière  
Directrice du greffe et des affaires  
juridiques